

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE  
CANTON D'ORCINES  
COMMUNE DE MAZAYES**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents :** Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points non-inscrits à l'ordre du jour :

- D'une part, le remboursement des frais avancés par Monsieur le Maire pour renouveler la carte de chrono tachygraphe, établie au nom de Madame Isabelle DELARBRE, Adjoint technique territorial, employée par la commune en qualité de chauffeur ;
- D'autre part, la limitation de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

A l'unanimité, les élus consentent à l'ajout de ces deux points.

**Ordre du Jour :**

**Personnel communal ; suppression de postes :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que suite à la création des postes d'adjoint technique territorial principal de première classe et d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour Mesdames Catherine BOYER et Isabelle DELARBRE, il convient de supprimer les deux postes précédemment ouverts d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique territorial et occupés par ces deux agents.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression des deux postes et valide le tableau des emplois en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

## **Redevance d'occupation du domaine public par Orange :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le tableau préparé afin de demander aux services d'Orange les montants attendus dans le cadre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Cette redevance non perçue depuis 2018 et calculée en fonction des infrastructures créées par Orange (lignes aériennes, souterraines, emprises au sol) s'élève pour les années de 2018 à 2022 calculée sur le patrimoine existant à 3 475,21 €.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de RODP adressée aux services d'Orange.**

## **Révision des prix au Marché Coudert**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur les conséquences de la situation actuelles sur le prix des matériaux dans le cadre de l'exécution du marché avec l'entreprise COUDERT de Vernines pour la création du réseau d'assainissement collectif sur les bourgs du Petit et Grand Chambois, à savoir une hausse des matières premières impacte sérieusement les prix du marché signé en mai 2018.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité une augmentation des prix après application du § 3 du CCAP de 3% pour l'exécution de la tranche n°3 des travaux du réseau d'assainissement sans que le total de la hausse acceptée comprenant le montant de la révision et l'augmentation du marché de 3% ne dépasse 15%.**

## **Modification du tracé du réseau d'assainissement de la tranche n°3 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les faits qui conduisent à prévoir une modification du tracé du réseau de l'assainissement collectif sur la tranche n°3 et plus particulièrement pour la partie située sur le Grand Chambois, suite aux refus et aux exigences de certains propriétaires. Le nouveau tracé devra emprunter les parcelles ZD n°59 et ZI n°62 pour une plus-value de 25 000,00 € HT.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité la modification du tracé et accepte la plus-value en découlant.**

## **Désignation d'un correspondant Incendie et secours.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, les dispositions de la circulaire préfectorale du 05 août 2022 relative à la désignation et aux missions du « correspondant incendie et secours » qui doit être désigné dans toutes les communes, et désigne, conformément à l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, Monsieur Michel RODRIGUEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, correspondant incendie et secours.

## **Modification coupure éclairage public.**

Le maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires de coupure de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Cette volonté de réduire la période d'éclairage nocturne est déterminée par la situation actuelle liée à la crise de l'énergie. La maîtrise de la consommation électrique relative à l'éclairage public est un enjeu important pour les finances de la commune.

L'autre aspect important est celui relatif aux impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la biodiversité avec la protection des insectes, batraciens et de manière générale sur toute la faune sauvage.

Cette réduction de l'éclairage nocturne permettra de limiter la pollution lumineuse.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de modification des plages de coupure de l'éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 avec une extinction de 22h00 à 06h00 tous les jours de la semaine et sur l'ensemble du territoire de la commune.**

## **Offre du Conseil départemental pour mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).**

Le maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur le Président du Conseil départemental, proposant aux communes d'adhérer à une offre permettant par le biais de la création d'un nouveau poste de Délégué à la protection des données au sein du Conseil départemental, de satisfaire aux obligations du Règlement Général de Protection des Données, ainsi que le courrier reçu à sa demande du Conseil départemental précisant le montant de l'adhésion et les missions du Délégué RGPD.

**Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer dans l'immédiat à l'offre RGPD proposée par le Conseil départemental.**

Points ajoutés à l'ordre du jour après validation à l'unanimité des membres du Conseil présents :

### **Remboursement de frais.**

Suite au paiement par Monsieur le Maire de la carte de chrono tachygraphe, établie au nom de Madame Isabelle DELARBRE, Adjoint technique territorial, employée par la commune en qualité de chauffeur. Cette carte établie pour 5 pour la somme de 63 euros.

**Le Conseil municipal décide le remboursement des frais avancés par Monsieur DURAND Patrick pour un montant de 63,00 €.**



## **Taxe Foncière sur les propriétés bâties ; limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

Le maire expose au Conseil Municipal, les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au Conseil de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

**Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des construction nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.**

### **Questions diverses :**

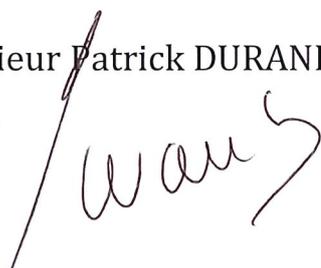
- Demande à déposer auprès du Président du Conseil départemental afin de solliciter la pose de dispositifs permettant de réduire la vitesse sur la traversée du Petit-Chambois. Vitesse excessive régulièrement constatée.
- Réparation de la toiture de l'ancien local des sapeurs-pompiers du Petit-Chambois à prévoir.
- Demander au SMCTOM une étude de modification du régime de collecte des ordures ménagères pendant la période d'été, compte tenu des désagréments engendrés par la collecte de 1 semaine /2.

### **Informations :**

- Présentation des travaux d'extension de la cour de l'école réalisés pour la rentrée de septembre 2022.
- Présentation des remerciements du corps enseignant de l'école pour ces travaux et l'achat du nouveau tableau numérique avec rétro-projecteur dans la classe des CM1 et CM2.
- Avis de la mise en place de la taxe GEMAPI par la Communauté de commune à compter de 2023.

**Séance levée à 22h15.**

Monsieur Patrick DURAND  
Maire



Madame Marie-Jo COQUEL  
Secrétaire de séance

